

# CNRActu@

Centre National de Ressources pour l'Alternance en Apprentissage

## Edito

### Continuités et changements

*Dans les établissements, les emballements de la rentrée sont passés. La vitesse de croisière est atteinte. Les phases d'alternance se succèdent. Les travaux des ROP sont esquissés, entamés ou continués. Les projets proposés ont été retenus (ou non) par la Desco...*

*De nouveaux acteurs ont rejoint le réseau apprentissage de l'Éducation nationale. Bienvenue. D'autres personnes ont changé de poste, de statut, de fonction, d'affectation... Nos vœux de succès.*

*Gérard Allard, directeur nouvellement nommé du CRDP de Lorraine, est en charge de la gestion du CNRAA. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.*

*Nos vœux de bonne insertion à Bruxelles à Annie Tisserand et à sa famille. Bienvenue à Anne Walcarius qui, dans l'équipe du CNRAA, reprend, entre autres, les tâches de recueil et de gestion des ressources.*

*C'est à destination des nouveaux personnels du réseau, mais sans oublier les « anciens », que ce premier CNRActu@ de l'année 2000-2001 abordera le chapitre de la formation des personnels, formations proposées par l'institution ou formations à l'initiative des personnes.*

*De même, l'occasion est propice pour (re)présenter le système de mutualisation des ressources au sein du réseau apprentissage : principes, services offerts, modalités de fonctionnement, appel à contributions...*

*Les activités conduites annuellement dans le cadre des réseaux opérationnels de proximité sont en phase de redémarrage. Nous en rendrons compte sur le site web au fur et à mesure de l'arrivée des informations.*

*Le CNRAA est à votre service. N'hésitez pas à nous solliciter.*

L'équipe du CNRAA

## Former et se former

Nous sommes en période de démarrage des formations des personnels. Le rappel de quelques règles de fonctionnement peut permettre un meilleur repérage des enjeux et faciliter le choix des modalités de réalisation.

### Dans les rectorats, SAIA, établissements...

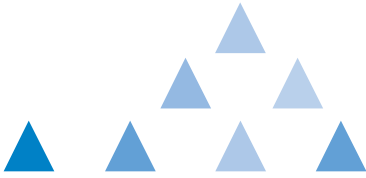
Nous évoquerons en premier lieu, les formations à caractère institutionnel. Dans chaque rectorat existe un plan de formation académique des personnels, généralement élaboré par les corps d'inspection dans le cadre de l'IUFM. Ce plan peut être consulté dans les établissements et est très souvent accessible par l'internet sur le serveur académique. Les formations sont destinées aux enseignants à titre individuel ou bien ouvertes à des équipes d'établissement.

En plus de ces actions de formations disciplinaires ou pédagogiques, un dispositif est généralement proposé par le SAIA aux personnels intervenant en CFA (centres de formation d'apprentis), SA (sections d'apprentissage) ou UFA (unités de formation par apprentissage) en vue de se former à la mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance. Des dispositifs spécifiques sont souvent mis en place pour l'accueil et la formation des formateurs nouvellement recrutés.

### Des formations à l'initiative des personnes...

En relation ou non avec les formations ci-dessus évoquées, tout un chacun peut entreprendre un processus formatif dont les finalités peuvent être diverses : développement personnel, acquisition de qualification, reconnaissance et validation d'acquis et de compétences... Les modalités d'études peuvent être variées et les organismes de formation nombreux : organismes de formation initiale ou continue, CNED (centre national d'enseignement à distance), universités, CNAM (conservatoire national des arts et métiers)...

Du fait de la complexité du paysage de la formation, chaque projet nécessite des recherches et clarifications avant mise en œuvre. Diverses structures d'accueil et d'orientation (centre d'information et d'orientation, services de formation continue



des universités, centre de bilans de compétences...) peuvent aider à l'élaboration et à la réalisation du projet, dont la phase initiale peut consister en une opération de reconnaissance et de validation d'acquis professionnels.

### **Et pourquoi pas une VAP ?**

La loi relative à la validation des acquis professionnels vous donne la possibilité de valoriser votre expérience en obtenant une partie d'un diplôme professionnel ou technologique de l'Education nationale. L'originalité de cette procédure réside dans le fait que l'expérience professionnelle du candidat est prise en compte soit pour dispenser ce dernier de certaines épreuves ou unités d'un diplôme (décret de 1993) soit pour s'inscrire à un diplôme sans posséder le titre universitaire requis (décret de 1985).

### **Chercher sur Internet, des ressources pour se former...**

- Pages contenant les adresses électroniques utiles :
- des rectorats et SAIA :  
[http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa/reso/les\\_saia.htm](http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa/reso/les_saia.htm)
  - des IUFM :  
<http://www.education.gouv.fr/sup/iufm.htm>
  - des universités :  
<http://www.education.gouv.fr/sup/univ.htm>
  - du CNED : <http://www.cned.fr/>

## **Rop et cnraa : compétences et ressources**

Le Centre national de ressources pour l'alternance en apprentissage (CNRAA) a pour mission principale la mutualisation des ressources pédagogiques et des compétences au sein du réseau apprentissage de l'Education nationale. Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le réseau de l'apprentissage à l'Education nationale comportait 77 CFA, 57 SA, 82 UFA et 146 sections L. 116-1-1, pour un effectif de 27 970 apprentis de niveau V et IV.

Ce réseau est organisé en sept regroupements interacadémiques, les réseaux opérationnels de proximité (ROP), chargés de favoriser la communication, de repérer, valoriser et mutualiser les productions pédagogiques, d'assurer la conduite des actions de recherche appliquée dans le but notamment de produire des outils pédagogiques et de participer à la définition d'actions de formation des personnels sur des besoins repérés.

### **Un système de mutualisation de ressources et de résolution de problèmes en situation professionnelle**

Dans le cadre des ROP, le CNRAA intervient pour renforcer l'interactivité au sein du réseau : mise à disposition des

informations « utiles », échanges « interactifs » entre le CNRAA et le terrain, découverte et appropriation des TICE par les membres du réseau, promotion et valorisation des ressources produites, aide à la résolution de divers problèmes - pédagogiques, d'organisation, de conduite de projets, de management... - rencontrés par les acteurs du réseau dans leur activité professionnelle.

Le CNRAA mutualise des outils pédagogiques (méthodologies, outils de formation, descriptifs d'actions de formation...), des outils de l'alternance (livret d'apprentissage, document de liaison, fiche navette...), des informations réglementaires (création de SA, rémunération des personnels, gestion des CFA...), des ressources documentaires (bibliographies, références d'ouvrages, de périodiques...). Le CNRAA est donc un lieu où vous pouvez contacter (par courrier, téléphone, fax, mail) une personne qui écoutera votre demande, vous aidera à l'analyser, la traitera ou vous orientera vers d'autres personnes et/ou lieux ressources.

### **Publications**

L'assistance aux acteurs du réseau passe donc par un dispositif de recueil et de traitement de demandes, de recherche et de mise à disposition de ressources et par la gestion d'un site web (<http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa>) contenant une banque de ressources. Mais elle passe aussi par la publication de ressources documentaires dans la collection *Liaisons pédagogiques*.

En 1999-2000, ont été publiés : *Liaisons Pédagogiques* n° 21 « Les missions des corps d'inspection en apprentissage », n° 22 « Repères pour la création de sections d'apprentissage » ainsi que « Le coordonnateur et la cellule de partenariat dans l'établissement scolaire » (ces documents sont accessibles au téléchargement sur le site web du CNRAA). Deux autres fascicules sont en préparation : *Liaisons Pédagogiques* n° 23 « L'apprentissage en questions » ainsi que « La mise en œuvre du contrôle en cours de formation en apprentissage ».



### **Le site web du CNRAA**

A vos claviers et souris, pour tout complément d'information :  
<http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa/>

**CNRAActu** - Périodique d'information réalisé par le **Centre national de ressources pour l'alternance en apprentissage**  
CNRAA / CRDP  
28, rue de Saurupt - BP 3052 - 54012 NANCY CEDEX  
Tél. : 03.83.56.61.59 - Fax : 03.83.55.65.00  
<http://www.ac-nancy-metz.fr/cnraa>  
Directeur de la publication : Michèle Roche-Astier  
Réalisation : Bernard Rothan, Michèle Marchal, Anne Walcarus  
avec la collaboration des membres du réseau apprentissage de l'Education nationale